

Le jeudi 02 juillet 2026, Comme prévu dans l'arrêté préfectoral n°26-077 du 13 mars 2026 avait lieu la **deuxième réunion publique** à la salle des fêtes de LA-HAGUE.

18h30 – Accueil du public.

18h30 – Prise de parole du commissaire enquêteur Hubert MONTAIGNE.

- ✓ Désigné par Madame la présidente du TA de CAEN le 17 février 2026.
Le CE remercie la collectivité de LA-HAGUE pour la mise à disposition des locaux et annonce :
 - Que la réunion durera 2 heures maximum.
 - Que la réunion fait l'objet d'un enregistrement audio.
 - Il précise que pour cet enregistrement il est impératif de parler dans le micro mis à la disposition du public.
 - Qu'un compte-rendu de cette réunion sera publié sur le registre dématérialisé.
 - Que la dernière permanence aura lieu le vendredi 03 juillet 2026, à la mairie de LA-Hague, de 13h30 à 16h30.
 - Il rappelle qu'à l'expiration de la phase de consultation de 3 mois (vendredi 03 juillet 2026, 16h30), le commissaire enquêteur dispose de 3 semaines pour établir son rapport et ses conclusions motivées.
- ✓ Présentation des intervenants :
 - Orateur 1 - Monsieur Hubert MONTAIGNE (commissaire enquêteur)
 - Orateur 2 - Madame Mathilde LESUR (Responsable Ecosphère)
 - Orateur 3 - Monsieur Jean Christophe VARIN (Responsable du site Ste. ORANO Recyclage)
 - Orateur 4 - Monsieur Tony LEMARINEL (Ste. ORANO Recyclage)
 - Orateur 5 - Madame Caroline PELTIER (Responsable administrative, NG Concept)

18h35 Présentation du projet par Monsieur Jean Christophe VARIN (ORANO)

(Ci-après : Reprise partielle du slide d'Orano présenté par les différents intervenants)

• PRESENTATION DU PROJET

- Objectif
- Zone implantation du projet

• CADRE REGLEMENTAIRE DU DOSSIER

- Avis Permis de Construire
- Avis ICPE
- Avis autres
- Permanences Mairie
- Registre dématérialisé : Visites et contributions

• AVIS ET CONTRIBUTIONS

- Prise en compte des avis et contributions
- Faune et flore
- Gestion des eaux : Gestion quantitative & Protection de la Nappe
- Gestion des eaux : Qualité des Eaux & Dispositif de Suivi
- Insertion paysagère
- Conclusions des évolutions apportées au projet

• PLANNING INSTRUCTION DU DOSSIER

PRESENTATION DU PROJET

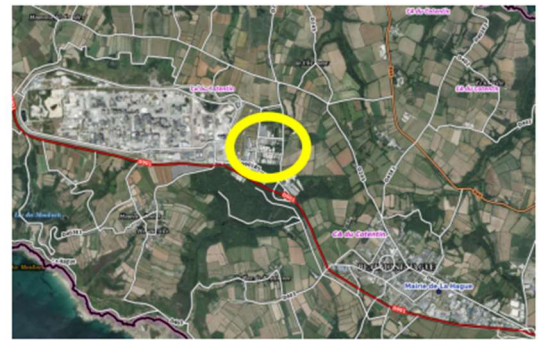
Objectif

Le projet a pour objectif de construire et mettre en service **un bâtiment non nucléaire** accueillant une multi-activités logistique sur la **ZI de Digulleville**. Il remplacera le magasin existant.

Origine du projet

- Mis en place en 1988, les systèmes automatisés de stockage et de préparation de commande du magasin nécessitent un plan de gestion de leur obsolescence et de leur pérennité
- Le magasin nécessite une évolution de sa capacité d'entreposage ainsi qu'une mise aux normes en matière de risque incendie
- Les dispositions de sécurité nécessitent que l'on optimise le flux entrant de pièces au juste besoin

ORNO - DIFFUSION LIMITEE / RESTRICTED



Zi de Digulleville



ZONE IMPLANTATION DU PROJET : LA ZI DE DIGULLEVILLE

D'une superficie d'environ 18 ha, la ZI de Digulleville accueille de nombreuses entreprises sous-traitantes d'Orano.

- **Les parcelles identifiées** pour l'accueil du nouveau magasin central sont la **propriété d'Orano Recyclage**
- Le projet est conforme aux documents de planification et de réglementation d'urbanisme
- Les entreprises présentes sur cette zone ont été relocalisées



Figure 1 : Localisation du projet

CADRE REGLEMENTAIRE DU DOSSIER

La consultation du public parallélisée

La consultation du public parallélisée combine simultanément l'instruction des dossiers par les autorités compétentes (DREAL) et la participation du public pour les projets soumis à autorisation environnementale. Cette disposition permet ainsi de nourrir l'instruction du projet avec les échanges de la consultation publique qui se déroulera du vendredi 3 avril 2026 à 8h00 au vendredi 3 juillet 2026 inclus à 16h30, soit une durée de 3 mois.

Prochain(s) évènement(s)

- > **Mardi 7 avril 2026**
Réunion publique - Salle des fêtes de La Hague, à 18h30
- > **Jeudi 30 avril 2026**
Permanence - Mairie de La Hague, 14h30 - 17h30
- > **Mardi 2 juin 2026**
Permanence - Mairie de La Hague, 9h00 - 12h00
- > **Jeudi 2 juillet 2026**
Réunion publique - Salle des fêtes de La Hague, à 18h30

REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ
CONSULTATION & ENQUÊTE PUBLIQUE



AVIS Permis de Construire

Avis Permis de construire		
Organisme consulté	Avis reçu ?	Nature de l'avis
ABF Architectes des Bâtiments de France	Oui	Favorable
ATD Direction des Routes	Oui	Favorable
DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer	Oui	Favorable avec réserves
DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles	Oui	Observations
SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours	Oui	Favorable

L'intégralité des avis ont été formulés

AVIS dossier ICPE

Avis ICPE		
Organisme consulté	Avis reçu ?	Nature de l'avis
ARS Agence Nationale de la Santé	Oui	recommandations
CSRPN Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Normandie	Oui	Favorable sous conditions
DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles	Oui	Observations
MRAE Mission Régionale d'Autorité Environnementale	Oui	recommandations
SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours	Oui	Favorable
Site PC	Non	
Bureau environnement (DREAL)	Non	

AVIS autres

Délibération		
Organisme consulté	Avis reçu ?	Nature de l'avis
Conseil municipal de la Hague	Oui	Favorable
CAC	Oui	Favorable
Demande complémentaire		
Organisme consulté	Avis reçu ?	Nature de l'avis
DREAL : demande complémentaire n° 1	Oui	Complément dossier
DREAL : demande complémentaire n° 2	Oui	Complément dossier

Permanences Mairie

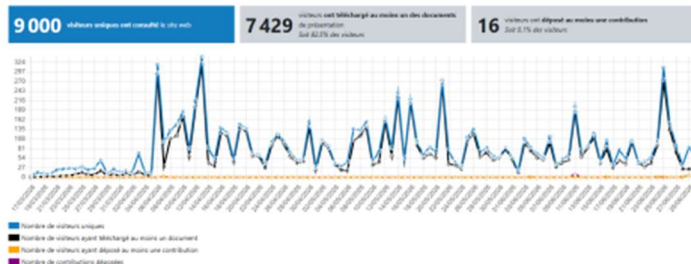
Permanence n°1 du 30 avril. 1 personne s'est présentée

Permanence n°2 du 02 juin. Aucune personne ne s'est présentée lors de cette permanence

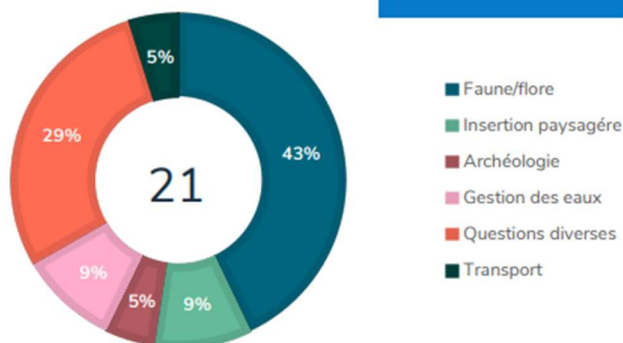
Au 30 juin 2026 il n'y avait aucune observation écrite sur le **registre papier**

Registre dématérialisé : Visites et contributions

Fréquentation



Les contributions



Le compte rendu des réunions publiques et les réponses apportées au registre dématérialisé font partie intégrante du dossier

Prise en compte des avis et contributions

- L'ensemble des avis, observations et prescriptions émis dans le cadre de l'instruction du dossier ICPE et de la consultation du public est **analysé systématiquement** : seuls quelques points ont nécessité un ajustement des dispositions à déployer par le projet.
- Les remarques en lien avec le projet sont **prises en compte** dans la conception et l'exploitation du projet, dans le respect des exigences réglementaires.
- L'objectif est de garantir un projet **prenant en considération** les attentes des parties prenantes et les enjeux environnementaux du territoire.

Faune et flore

Vos questionnements	Notre réponse
Suivi des mesures compensatoires sur 30 ans Contrôle des autorités	Déjà en place : La mesure MR4 (mise en place d'une barrière semi-perméable pour la faune terrestre) est déjà en place depuis mars 2026, et contrôlée mensuellement. Avant chantier : - Mesure de réduction (MR5 et MR8) : captures de reptiles et autres espèces de petite faune et gestion des stations d'espèces exotiques envahissantes (EEE) - suivis par un écologue pour juillet 2026 - Mesures de compensation pour automne 2026 Pendant le chantier : - Mesures de réduction et accompagnement par un écologue pour leur mise en œuvre et suivi pendant la phase chantier - Mesure d'évitement permettant le maintien de la fonctionnalité écologique locale Après le chantier : - Mesure de suivi : Suivi écologique sur 30 ans avec bilan annuel est rédigé et transmis aux services de l'Etat, un comité de suivi sera organisé annuellement Evolution du projet et engagements supplémentaires : Mesure compensatoire : la mesure MC1 en faveur de la flore protégée a été doublée en surface (passant de 400 à 800m²) Mesure d'accompagnement : La MA1 déplacement des stations d'espèces végétales protégées sera basculée en mesure de réduction ce qui implique une obligation de résultat (vs obligation de moyen)

Gestion des eaux : Gestion quantitative & Protection de la Nappe

Vos questionnements	Notre réponse et évolution du projet
- Impact du drainage sur la nappe et la végétation locale - Crainte de débordement et d'inondation	Equilibre hydrodynamique : Des barrières d'argile étanche (bentonite) positionnées autour des drains limiteront la quantité d'eau à drainer. Maintien de l'équilibre piézométrique : Les eaux drainées seront restituées au même bassin versant, après passage par le bassin d'orage de la zone industrielle. Les quantités drainées sont très faibles (11,9 m³/h maximum), ce qui n'entraîne pas d'abaissement significatif du niveau d'eau de la nappe autour de la zone de drainage. Absence de risque de débordement du bassin d'orage : Le débit d'eau apporté par le projet (pluie + drainage) est très faible (11,3 L/s) : il ne représente au maximum que 4,5 % de la capacité totale de fuite du bassin de la ZI (250 L/s). Par ailleurs, le projet de magasin prévoit un bassin de rétention, ce qui permet de renforcer les marges vis-à-vis du risque d'inondation. <u>Evolution du projet et engagements supplémentaires :</u> Suivi trimestriel : Mesures des débits de drainage et du niveau d'eau de la nappe en aval dès la phase travaux et en exploitation. Biodiversité : En cas d'impact constaté du drainage sur la végétation locale, mise en œuvre possible de déviements depuis le réseau d'eaux pluviales du projet

Gestion des eaux : Qualité des Eaux & Dispositif de Suivi

Vos questionnements	Nos réponses et engagements
- Risque de pollution de la Vallée - Recommandation forte d'établir un suivi rigoureux et permanent de la qualité des rejets	<u>Evolution du projet et engagements supplémentaires :</u> Suivi trimestriel : Mise en œuvre d'un dispositif de contrôle en phase travaux et en exploitation. 3 points de contrôle : Analyses physico-chimiques en sortie de drainage bâtiment, en sortie de drainage des bassins, et au niveau du piézomètre aval (P102). Paramètres analysés : pH, Matières en Suspension (MES), métaux (mercure, arsenic, zinc, cuivre), Hydrocarbures (HCT) et PCB.

Insertion paysagère

Vos questionnements	Notre réponse
- Impact visuel du bâtiment	Aménagements paysagers : le projet prévoit des aménagements paysagers périphériques (talus arboré; 220 ml de haies, ...). Ces plantations participeront à la bonne intégration paysagère du bâtiment. Visibilité limitée : Le bâtiment se situe sous la ligne de crête. Il sera très peu visible et ne modifiera pas le panorama depuis l'église de Digulleville Couleurs et matériaux adaptés : Le projet a été conçu avec des experts du paysage (Agence Ter, Ingaïa) et en concertation avec les Architectes Conseil de la préfecture. Les façades utiliseront des teintes vertes, grises et beiges pour s'accorder avec les haies bocagères au fil des saisons. Pour résister efficacement au sel de l'air marin, une finition satinée a été choisie plutôt qu'un revêtement mat Validation des autorités : L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a examiné rigoureusement le dossier et a délivré un avis favorable officiel le 4 avril 2026, validant la parfaite intégration du projet dans le Site Inscrit de la Hague

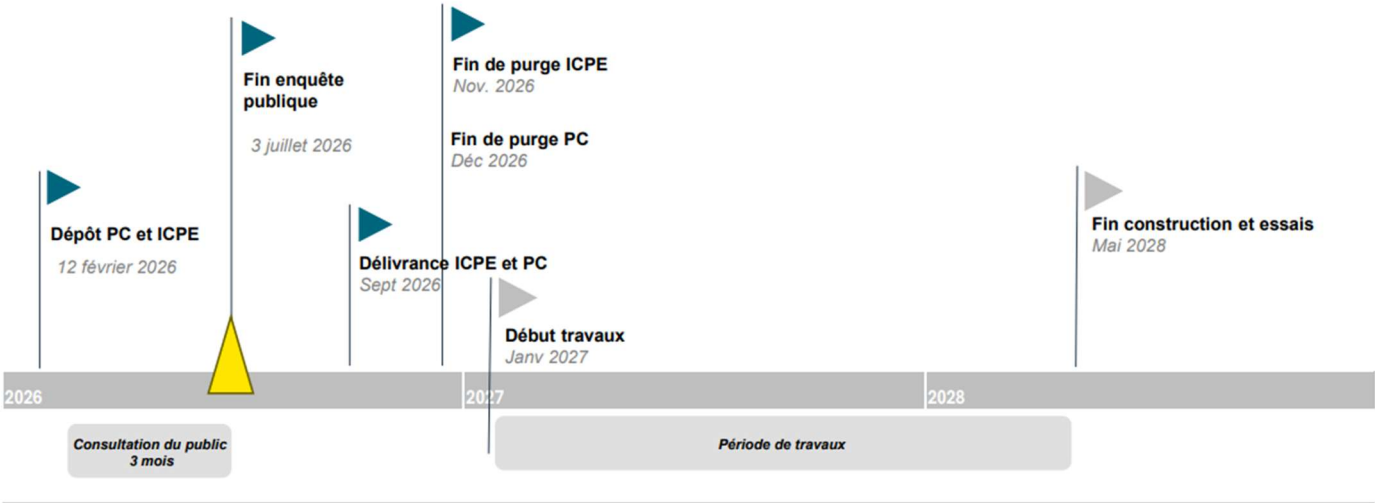
Insertion paysagère



Conclusions des évolutions apportées au projet

Les sujets	Evolution du projet et engagements supplémentaires
Gestion des eaux	Suivi trimestriel : Mise en œuvre d'un dispositif de contrôle dès la phase travaux, pérennisé en exploitation. 3 points de contrôle : Analyses physico-chimiques en sortie de drainage bâtiment, en sortie de drainage des bassins, et au niveau du piézomètre aval (P102). Paramètres analysés : pH, Matières en Suspension (MES), métaux (mercure, arsenic, zinc, cuivre), Hydrocarbures (HCT) et PCB.
Faune et flore	Mesure compensatoire : la mesure MC1 en faveur de la flore protégée a été doublée en surface (passant de 400 à 800m²). Mesure d'accompagnement : La MA1 déplacement des stations d'espèces végétales protégées sera basculée en mesure de réduction

Planning Détaillé



19H10 - TEMPS D'ÉCHANGE : QUESTIONS / REPONSES

- **Orateur 1 - Monsieur Hubert MONTAIGNE (commissaire enquêteur)**
- **Orateur 2 - Madame Mathilde LESUR (Responsable Ecosphère)**
- **Orateur 3 - Monsieur Jean Christophe VARIN (Responsable du site Ste. ORANO Recyclage)**
- **Orateur 4 - Monsieur Tony LEMARINEL (Ste. ORANO Recyclage)**
- **Orateur 5 - Madame Caroline PELTIER (Responsable administrative, NG Concept)**

Question Orateur 6

J'avais deux questions sur la partie faune et flore.

La première : c'est un écologue qui vient une fois par mois. Est-ce que c'est vraiment suffisant pour avoir un suivi ? Parce que là, on parle d'un an et demi de travaux, je crois, donc que ça ne fait pas beaucoup de visites sur la totalité de la durée du chantier.

Ma deuxième question : c'était, je crois que les mesures compensatoires sur les zones humides, c'est dans le Marais-Roger. Et je crois que vous faites des mesures depuis assez longtemps.

À quoi ressemble le Marais-Roger aujourd'hui ?

Est-ce que c'est toujours pertinent de faire des mesures compensatoires sur cette zone-là, alors qu'il y en a déjà plusieurs qui se sont accumulées au fil des années ?

J'avais une troisième question sur l'impact visuel. On a beaucoup parlé du bâtiment, mais on n'a pas parlé des deux énormes cuves qui sont très, très hautes et, à mon avis, très visibles de loin.

Est-ce qu'il y a une possibilité de les enterrer ou est-ce qu'il y a quelque chose qui va être fait pour les intégrer au mieux dans le paysage ?

Réponse Orateur 2

Alors, pour répondre à la première question sur la fréquence de suivi qui est faite par des collègues sur le chantier. Ce qu'il faut savoir c'est que cette fréquence, dans tous les projets, on l'adapte à la nature des mesures. C'est-à-dire qu'il y a certains chantiers où il y a du balisage par exemple qui va être mis en place d'espaces protégés ou de stations végétales ou autres, qui peuvent nécessiter effectivement un suivi une fois par semaine, par exemple.

Aujourd'hui, en fait, la principale mesure d'évitement, c'est l'évitement de toute la bordure Est pour conserver un corridor, un axe de circulation pour la faune. C'est une zone qui va être complètement exclue du chantier. C'est-à-dire que les emprises du chantier vont exclure cette zone qui sera évitée. Il n'y aura aucun risque qu'il y ait un engin qui recule sur cette zone, qui la dégrade. C'est un premier élément.

Ensuite les différentes mesures en fait qui sont suivies sur le chantier, ça sera surtout le risque de pollution, les mesures sur la lumière et la barrière petite faune par exemple, elle est surtout utile au début jusqu'au démarrage. Et à partir du moment où les travaux ont commencé, il y a des terrassements partout, la zone commence à être imperméabilisée et de fait elle est déjà beaucoup moins favorable aux espèces animales qui de même ne vont pas pénétrer sur cette zone.

Au regard de tout ça, on a jugé effectivement qu'une fréquence d'une fois par mois était suffisante. On a échangé sur des réunions en cours de conception des mesures avec la DREAL, qui n'a pas réagi en tout cas sur cette fréquence. Voilà, si jamais ils jugent effectivement que ce n'est pas suffisant pour suivre des mesures et qu'il faut avoir une fréquence plus soutenue, ça sera effectivement mis en œuvre.

Question Orateur 6 (public)

Je comprends très bien ce que vous dites, le chantier, plus vous allez avancer, plus il va être perméable, etc. Parce qu'il sera industrialisé. Est-ce qu'on ne peut pas imaginer plus de visites au début, au fur et à mesure de l'avancement du chantier, de réduire les visites, mais d'en prévoir plus au début, parce que c'est au début que le site est fragile.

Réponse Orateur 2

Les écosystèmes sont protégés. Effectivement, c'est ce qui se fait assez classiquement, et c'est ce qui se fera sur ce chantier.

Après, les phases les plus sensibles, ce sont vraiment les phases de démarrage. C'est là où on vient supprimer la végétation, qui est l'habitat des différentes espèces. Et donc là, même sur ce chantier, ça se fera, si l'instruction le permet, en deux temps.

En octobre, il y aura tout un débroussaillage de la végétation, si l'autorisation du projet est obtenue, pour que l'impact principal se fasse en période de moindre sensibilité. Sur cette période-là, il y aura un suivi par un écologue qui sera quand même présent, je n'ai pas en tête la durée du débroussaillage, mais effectivement, il y aura une présence un peu plus accrue.

Après, la deuxième phase, c'est vraiment au démarrage effectif, entre guillemets, des plus gros travaux de terrassement, qui sera plutôt, début 2027. On sera déjà, dans une phase moins sensible. C'est vraiment la première partie impact sur la végétation, débroussaillage qui est la plus sensible. Il y a la deuxième question sur le marais Roger.

Effectivement, le marais Roger accueille déjà des mesures compensatoires pour d'autres projets d'Orano. Justement, elles ont été définies en cohérence, c'est-à-dire qu'on a tenu compte de l'existence de ces mesures qui sont déjà actées, elles font l'objet d'un arrêté préfectoral qui sont déjà mises en œuvre ou qui vont l'être pour définir les mesures supplémentaires à mettre en œuvre pour le projet magasin.

Aujourd'hui, le Marais-Roger a encore la place d'accueillir les mesures qui ont été définies. Après, clairement, effectivement, il n'est pas inextensible. Et si Orano a d'autres projets qui nécessitent des mesures de compensation, il y a de fortes chances qu'elles ne se fassent pas sur le Marais-Roger, parce que le Marais-Roger aura déjà utilisé tout son potentiel pour mettre en place les mesures.

Effectivement, les zones qui accueillent les mesures ont été expertisées aux périodes favorables d'observation de la faune et de la flore pour vérifier qu'on pouvait bien apporter une plus-value, un gain de biodiversité en mettant en place ces mesures sur le marais Roger.

Il faudra envisager s'il y a besoin, s'il y a d'autres projets, d'autres zones de compensation.

Réponse Orateur 3

On ne sait jamais posé la question, mais s'il faut organiser des visites, oui, de toute façon, ce n'est pas un problème. À ce moment-là, nous, on l'organisera. Ce n'est pas une zone sensible d'un point de vue sécurité. D'ailleurs, on a un entretien à faire de cette zone-là, il y a un certain nombre de buses aussi à curer, on a refait un certain nombre de travaux l'année dernière.

Mais là, pour revenir sur ce que vous disiez, là j'avoue que je suis un peu en limite de mes compétences sur ces sujets-là, finalement on réhabilite une partie du Marais-Roger pour faire ces

mesures de compensation, c'est-à-dire qu'on voit qu'on a encore du potentiel pour pouvoir adapter ces mesures.

Réponse Orateur 2

J'avais un dernier point à préciser, dans le cadre d'un autre projet d'Orano, il y a une notice de gestion qui a été rédigée sur l'ensemble du Marais-Roger, l'idée étant d'avoir une gestion écologique sur l'ensemble du Marais-Roger et pas que sur les mesures compensatoires. Et cette notice de gestion, elle sera, bien entendu, actualisée avec les nouvelles mesures de compensation pour en tenir compte.

Il y aura bien une gestion qui sera faite à l'échelle de l'ensemble du Marais-Roger pour vraiment garantir la pérennité des mesures compensatoires mises en place.

Réponse Orateur 3

Nous travaillons depuis longtemps avec votre société Ecosphère. Ça permet d'avoir un suivi en fait, d'avoir une entité, une structure qui connaît l'historique de nos projets, qui connaît bien l'environnement. Cela permet d'avoir une gestion sur le long terme.

Concernant la question sur les cuves, elles vont servir au système d'extinction, parce que l'on a un système de sprinklers qu'on n'a pas aujourd'hui sur le magasin actuel.

Aujourd'hui, on n'a pas envisagé d'autres systèmes. Ça fonctionne par gravité, il faut qu'on ait effectivement un peu de hauteur. Je vais vérifier. Normalement, elles sont derrière le talus, derrière la haie, mais effectivement, on n'a pas prévu de les modifier.

Réponse Orateur 4

Pour compléter, est-ce qu'on a quand même mis les services de l'État bien en amont, dont la mairie de LA-HAGUE ? On a discuté pendant plusieurs heures sur ce sujet des cuves, effectivement, et elles sont assez conséquentes. Elles sont dimensionnées par rapport au magasin. Effectivement, il faut de la gravité. Techniquement, on avait regardé, mais ce n'est pas possible de les enterrer.

En plus, il faut que les pompiers puissent avoir accès aux quatre accords pour accorder en cas de besoin. Donc ça devient compliqué. Et sur la couleur, oui, on avait fait des propositions de végétalisation, on avait même maqueté en 3D pour se rendre compte des couleurs. Puis à la fin, on a conclu avec les architectes conseils de la préfecture, de plutôt assumer les cuves comme elles ont été prévues.

Au moins, on garantit le vieillissement des cuves parce que le risque de la végétalisation avec le vent, par rapport à la météo, ce ne soit pas forcément compatible. La peinture, le vieillissement dans le temps, etc. comme c'est le cas finalement un petit peu partout dans les zones, je prends l'exemple d'un centre commercial, on est sûr de la manière de comment ça va vieillir.

Elles feront 11 Mètres de haut.

Le magasin fait 15 mètres de haut à l'acrotère. C'est comme dans le centre commercial Auchan par exemple, il y a les cuves de sprinklage. Ce sera le même type de cuve. On a fait le choix de les assumer par rapport au vieillissement où on avait des doutes sur la qualité.

Réponse Orateur 3

Votre remarque est pertinente. La comparaison était juste sous l'angle technique. On sait tous qu'on n'est pas dans la même zone, on n'est pas dans une zone commerciale. Mais on a une fonction assurée d'extinction, c'est une fonction de sécurité. Il faut que notre dispositif garantisse cette mission.

Question Orateur 8

Oui, j'ai lu attentivement, enfin relativement, la trentaine de contributions qui ont été envoyées par le net, à part une qui est un peu humoristique, qui propose ce que les concepteurs, enfin les décideurs, fassent la construction près de leur jardin. Toutes les autres sont de très belles tenues, je trouve, et auxquelles vous donnez des réponses, en tout cas pour la première partie, jusqu'à la fin juin. Les dernières, fin juin et les premiers jours de juillet, évidemment, c'est trop court.

Dans les dernières, on fait allusion à la proximité de Natura 2000. Je fais quand même un commentaire sur les réponses que vous donnez. Vous vous inscrivez dans une sorte de perfection, de réponse à tout, qui est absolument fabuleuse. Une fois, il y a une petite réponse à caractère agacé, qui avait une question relative au problème de l'eau, justement. J'appelle une réponse agacée. Je ne sais pas qui était le rédacteur. C'est déjà une zone industrielle. C'est déjà artificialisé.

Et dont Orano est propriétaire foncier. Quand on lit ça, on a l'impression fermer le banc. Il n'y a plus rien à dire.

Réponse Orateur 3

Non, c'est un jugement de valeur.

Question Orateur 8

Laissez-moi finir, Monsieur.

Réponse Orateur 3

Je vous en prie.

Question Orateur 8

J'imagine que le nombre de contributions, quels qu'ils soient, Il pourrait y avoir 400, 4000, n'arrêtera en rien votre projet. D'ailleurs, j'avais déjà posé la question la première fois. J'étais dans le maigre public qui était là ce soir du 7 avril. Est-ce que oui ou non, vous vous seriez lancé dans ce projet, s'il n'y avait pas le grand machin de Laval du futur ?

Réponse Orateur 3

Je vous avais répondu.

Question Orateur 8

Justement, pas vraiment.

Réponse Orateur 3

Vous étiez parti avant la fin d'ailleurs.

Question Orateur 8

Oui, en disant que c'est du pipeau.

Réponse Orateur 3

Oui, je me souviens très bien. Avant que vous partiez, en disant que c'est du pipeau, je vais vous répondre. En fait, ce projet, je l'ai même dit tout à l'heure. On est en train de travailler dessus depuis de nombreuses années, parce qu'on savait que ce magasin, aujourd'hui, on allait arriver à un moment d'obsolescence. Et puis, pourquoi on ne l'a pas fait avant ? C'est parce qu'il fallait qu'on ait effectivement installé nos nouvelles dispositions de sécurité qui sont récentes.

Vous savez, le mur, on parle du mur, le grand mur qui ceinture maintenant tous les ateliers nucléaires. Ça nous a permis d'avoir un retour d'expérience sur les flux, la maîtrise des flux. Et aujourd'hui, comment on peut garantir une meilleure fluidité pour rentrer au quotidien les matériels dont on a besoin. Et cela nous a conforté récemment sur le fait que ce magasin, il fallait qu'il soit à l'extérieur. Donc c'est pour ça qu'on a choisi. Ce n'est pas lié à la Val du Futur.

De toute façon, si on avait dû remplacer l'autre bâtiment, il aurait fallu en créer un au moins temporaire qui aurait été ici. Donc l'objectif, c'est vraiment de répondre à cette évolution qui a fait complètement changer nos flux d'entrée, les contrôles d'entrée.

Question Orateur 8

Donc je dois comprendre que par exemple, si on s'était inscrit dans une cessation de l'activité de l'usine avec une vision de démantèlement comme il a été écrit quelque part en 2040, néanmoins, vous auriez postulé pour ce bâtiment.

Réponse Orateur 3

Absolument.

Question Orateur 8

Je voudrais faire une remarque, ce n'est pas une question. Vous vous prévaluez à juste titre, vous l'avez dit dans la liste, de tous les avis positifs qui peuvent apparaître ici ou là. Il y a celui de la municipalité. En ce qui me concerne, je trouve ça particulièrement surréaliste alors qu'on n'a jamais vu dans les professions de foi d'aucune liste candidate à la municipalité, que le sujet soit abordé.

Alors je trouve ça assez étonnant qu'on puisse se prononcer sur quelque chose qu'on n'a même pas suggéré à ses potentiels électeurs. Ça c'est une question de démocratie. Et nous ne faisons pas le poids étant des pots de terre ici. Je vous remercie.

Réponse Orateur 3

Tout à l'heure je vous ai laissé finir, vous nous avez exprimé qu'on répondait de façon agacée. On n'est pas dans une logique d'agacement. Notre réponse, elle est factuelle. Je ne sais plus exactement, mais quand on reprecise que c'est une zone artificialisée, c'est une réalité. Ça veut dire que l'impact de notre projet, il n'est pas le même si ça avait été effectivement une terre agricole ou un terrain qui n'était pas déjà artificialisé.

C'était ça notre esprit. Donc on ne répond pas de façon agacée, on rappelle juste la situation.

Question Orateur 9

Bonsoir, moi je voudrais savoir, qui sera chargé du suivi trimestriel de la qualité des eaux et des différents paramètres physico-chimiques. Est-ce que c'est vous ? Et quelles garanties sont prévues pour assurer l'indépendance, l'objectivité, la fiabilité de ce suivi ? Est-ce qu'on ne ferait pas appel à des organismes indépendants ? Pour gérer ces suivis.

Il y a une petite question. Dans vos documents, je ne sais plus lequel, vous parlez d'espacer les contrôles au bout de deux années d'exploitation. Faire des contrôles, c'est vérifier pour l'avenir et pour toutes ces années-là. Vous parlez d'espacer au bout de deux années avec les services instructeurs. Ça veut dire quoi, services instructeurs ?

Réponse Orateur 3

Je vais déjà répondre à votre question sur l'indépendance des laboratoires. On n'a pas encore statué sur les laboratoires qui vont le faire. Mais on a quand même déjà une organisation. Qui fait que toutes les analyses chimiques que l'on fait, par exemple dans le ruisseau des Moulinets ou le ruisseau de la Sainte-Hélène, ce n'est pas nous qui faisons les analyses. C'est un laboratoire qui s'appelle LABEO, qui est l'ancien laboratoire départemental.

Donc ce n'est pas nous qui faisons sur le chimique nos propres analyses. Et au regard des compétences qu'ils ont, je pense que dans le futur, c'est eux qui feront ce type d'analyse. Sur la partie indépendance, nous on ne fait pas toutes les analyses. On est spécialisés dans le radiologique. Et même dans le radiologique, ça me permet aussi d'expliquer un peu comment ça se passe. Sur le radiologique, en fait, il y a l'ASNR, l'IRSN, qui fait aussi avec l'ASNR ses propres contrôles.

Ils viennent parfois en inspection inopinée et ils font leurs propres contrôles pour comparer ce qu'on fait. Je rappelle qu'à la CLI (laboratoire), qui a eu lieu fin mai début juin, Il y a l'ASNR qui est venu présenter tout un travail qu'ils ont fait sur les mesures de radioactivité.

Alors je m'écarte un peu du sujet, mais c'est important sur cette notion d'indépendance. Ils ont présenté tous les résultats qu'ils ont fait sur des mesures sur des végétaux, des légumes et autres, tout autour du site de LA HAGUE et ils ont confirmé les mesures que nous publions. Il y en a d'autres qui en font. Et au quotidien, il y a d'autres laboratoires qui font des analyses chimiques. Après sur l'espacement des mesures, tout à l'heure j'ai évoqué, c'est moi qui en ai parlé, on part sur le trimestriel aujourd'hui.

On regardera comment ça se passe, je pense qu'au début, on sera sur du mensuel, pour voir comment ça se passe et on définira la périodicité. Après, ça peut s'alléger ou non, ça dépend du retour d'expérience et comment l'exploitation se fait.

Je n'ai pas dit que ce sera le cas, je dis qu'on l'étudiera. Après deux ans, c'était relatif. Non, la durée de deux ans, je ne sais pas d'où elle vient. Ce n'est pas forcément au bout de deux ans.

Question Orateur 9

J'espère. Juste une petite question aussi. Vous avez parlé des questions sur les contributions. Elles sont favorables ou défavorables ?

Réponse Orateur 3

Il y a beaucoup de remarques. Je vais être tout à fait transparent avec vous. Je ne m'attendais pas à ce qu'on ait 100 contributions favorables. Parce que les gens favorables, en général, ne s'expriment pas dans ce genre de processus. Il faut aussi dire les choses.

Donc effectivement, les gens qui s'expriment ont émis des réserves et on a traité des sujets qu'on a évoqués ici, des réserves qui sont plutôt liées aux problèmes de l'eau, les problèmes qu'on a évoqués tout à l'heure sur la biodiversité. Et il y a effectivement des interrogations et une certaine inquiétude par rapport au projet. Donc c'est très clair. Et on a répondu effectivement par rapport aux questions qu'on a pu avoir.

Après, ce sont des dossiers complexes, il faut qu'on apporte des éléments d'éclairage. Ce n'est pas forcément toujours évident de comprendre en particulier le dossier sur la partie mesure écologique. Moi-même qui ne suis pas un spécialiste, souvent je demande qu'on m'explique en mots simples, pour le béotien que je suis, ce que ça veut dire derrière.

Question Orateur 16

En fait, moi, j'ai un peu la même question, mais sur le contrôle des mesures ERC qui sont confiées à un écologue mandaté par vous et donc rétribuée par vous. Et je me demande s'il ne serait pas plus pertinent de faire appel à des écologues indépendants, voire locaux. Si ce ne serait pas plus sûr pour nous, puisqu'en effet, on peut douter du fait qu'un écologue payé par Orano ne suive pas certaines ..., vous m'avez compris.

Réponse Orateur 3

Oui, je retiens toujours cette notion de doute par rapport à ce qu'on fait dans le monde dans lequel on est aujourd'hui. Je vois mal comment on pourrait ne pas faire ce qu'on a écrit. Je rappelle quand même que tout ce qu'on fait est validé par la DREAL, qui peut faire ses propres inspections, vérifier ce qu'on fait, s'appuyer sur des experts indépendants, d'ailleurs c'est ce que fait l'ASNR sur la partie environnement.

Donc je pense qu'aujourd'hui on a quand même un certain niveau de contrôle. D'abord nous, notre volonté de toute façon c'est d'être transparent, d'être à niveau. Je pense qu'aujourd'hui on donne quand même beaucoup d'informations. si on voit que ça ne fonctionne pas, de toute façon on met en

place des dispositions compensatoires. On doit un rapport tous les ans, qui peut être public, vous pouvez le demander à la DREAL. Pas de problème là-dessus.

On a eu une contribution qui demandait si les rapports étaient accessibles nous répondons oui, les rapports qui sont adressés à la DREAL, vous pouvez les demander, c'est des documents publics.

Question Orateur 10

Bonsoir, j'ai une question concernant les nuisances sonores. Le dossier ne prévoit aucune modélisation acoustique préalable. C'est indiqué qu'une étude ne sera réalisée que trois mois après la mise en service de l'installation, sans préciser les mesures correctives susceptibles d'être mises en œuvre dans ce cas.

En cas de dépassement du niveau sonore attendu, ne serait-il pas préférable de réaliser une étude d'impact acoustique en amont du projet avant le début des travaux afin d'anticiper les nuisances potentielles et de définir directement les mesures de réduction les plus adaptées, sachant qu'il y a quand même des habitations à vol d'oiseau à 700 mètres.

Réponse Orateur 3

Aujourd'hui, les nuisances sonores qu'on peut avoir, vont être essentiellement liées finalement aux flux, en tout cas en amont, des camions qui viennent. C'est déjà ceux qui viennent sur le site. Donc sur la route, ça ne change pas les flux. C'est très difficile de faire, cependant, des études au préalable. Nous, on considère qu'aujourd'hui, on regarde la conception du bâtiment et de l'organisation. Les nuisances sonores seront tout à fait acceptables et de faible niveau.

C'est pour cela que nous allons faire des mesures quand l'installation va être mise en service, très vite, pour voir si on est effectivement dans ce qu'on pouvait espérer au regard de la conception. Et puis, s'il y a, effectivement des mesures qui ne sont pas acceptables, on mettra en place des dispositions soit organisationnelles, soit des dispositions techniques complémentaires. Mais c'est difficile de faire un estimatif a priori.

Question Orateur 6

J'avais une question. Dans le cas où les dérogations demandées ne sont pas accordées, quelle est la suite que vous allez donner au projet de ce bâtiment ?

Réponse Orateur 3

Alors, si les dérogations ne sont pas accordées, c'est-à-dire si on n'a pas l'autorisation de mettre en place cette installation, déjà, quelle serait la nature finalement, qui justifierait le fait qu'on n'ait pas l'autorisation. Est-ce que ce sont des dispositions irrémédiables, c'est-à-dire qu'il faut revoir tout le projet, dans sa globalité. Est-ce qu'il faut faire des ajustements du projet ? Donc c'est difficile pour moi de le dire comme ça. Et donc il y aurait deux niveaux de décision.

Soit, finalement, on est sur un aménagement, donc on aurait un impact sur le planning, mais on est peut-être capable de faire les aménagements demandés.

Soit c'est vraiment une refonte complète du projet, donc la nature de la refonte, il faudrait qu'on l'étudie.

Il faut quand même savoir qu'il y a des travaux qui ont été faits en amont avec la DREAL pour présenter le dossier, parce qu'avant qu'ils reçoivent un dossier complet, ça n'aurait aucun sens pour nous qu'il n'y ait pas d'échange en amont. Parce que si vous faites un dossier dans votre coin, que vous le présentez et que vous passez à côté de critères d'autorisation majeurs, on sait qu'on a travaillé pour rien. Eux comme nous, parce qu'ils vont instruire un dossier et ils vont passer du temps.

Et à la fin, le dossier ne sera pas recevable. Donc on a quand même présenté le dossier. C'est pour ça que sur certaines dispositions vis-à-vis de l'environnement, on pense que ce qu'on propose aujourd'hui est acceptable. Mais toutes les contributions qui ont été faites, elles sont aussi

capitalisées par la DREAL dans son avis. Peut-être qu'il y a des choses qu'ils vont nous demander en plus. Moi je ne vois rien de rédhibitoire aujourd'hui dans tous les commentaires qu'on a pu avoir.

Je ne suis pas très inquiet sur le fait qu'on ait l'autorisation, peut-être des aménagements, mais rien qui freine le projet. Cependant, si c'est majeur, Eh bien là, il faut que l'on réfléchisse. Comment on revoit le projet ? Est-ce qu'on se donne du temps et qu'on complète le bâtiment existant aujourd'hui, mais qui n'aura pas une durée de vie éternelle. Est-ce qu'on est capable d'avoir les dispositions compensatoires, le temps de repenser le projet et d'en présenter un autre.

C'est difficile de m'exprimer parce que je pense avoir une conviction assez forte sur le fait que s'il n'y a pas d'autorisation, ce seraient des aménagements qu'on est capable de gérer.

Question Orateur 11

Bonsoir. Je reviens sur le magasin existant dans l'enceinte de votre entreprise. Quelle est sa superficie ? Je crois qu'on est sur un projet autour d'un petit peu moins de 18 000 m². Et quelle est la superficie du bâtiment existant ?

Réponse Orateur 3

Je ne l'ai plus en tête. C'est une bonne question. Ce qu'on peut faire, c'est que dans les réponses qu'on fait aux contributions, on peut la mettre sur le registre dématérialisé, mais je ne l'ai plus en tête.

Question Orateur 11

Je vais poursuivre ma présentation. Je crois que pour obtenir des dérogations environnementales, il faut vraiment être devant un projet qui ne vous laisse pas le choix, c'est-à-dire qu'il y a une nécessité impérieuse. Or, il me semble que dans ce projet, aujourd'hui, il y a un magasin central, certes, peut-être, qui a besoin d'être transformé, qui est bien au sein du site de l'entreprise, et vous faites avec, ça marche.

Réponse Orateur 3

Non, justement, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. D'un point de vue industriel aujourd'hui, ça pose de réels problèmes de flux et d'efficacité industrielle.

Question Orateur 11

Effectivement, c'est votre point de vue, mais comment le démontrez-vous ? Et enfin, je pense que c'est important de le démontrer et de savoir ce qu'en pensent aussi d'autres organisations, effectivement, qui puissent donner leur avis. Est-ce que vous avez cherché, jusqu'au bout, une solution qui permettrait de laisser le magasin central sur le site ?

Réponse Orateur 3

Je l'ai expliqué.

Question Orateur 11

Oui, vous l'expliquez, mais je pense que c'est un peu juste. Si vous voulez, ce qu'on comprend, c'est l'intérêt pour votre industrie, effectivement. Mais là, on parle de dérogation environnementale. Est-ce que ce que vous nous dites là, peut être considéré comme une raison impérieuse ? Je n'en suis pas certaine.

Réponse Orateur 3

On avait regardé différents scénarios pour ce magasin. Déjà, est-ce qu'il faut le mettre ici, dans d'autres zones autour du site ? C'était vraiment le meilleur compromis. C'est une zone déjà artificialisée dans une zone industrielle. Notre objectif, ce n'était pas d'artificialiser d'autres terres. Ça n'aurait pas eu de sens.

Si vous voulez rénover le magasin dans sa conception actuelle, de toute façon, ce ne sera pas une rénovation, il faut globalement tout casser et tout refaire. Pendant ce temps-là, où est-ce que vous faites vos opérations ? À l'extérieur ? Donc, il aurait fallu construire une installation à l'extérieur.

D'un point de vue strictement économique, ça n'avait aucun sens puisqu'on aurait dû créer une installation équivalente à l'extérieur pour faire celui qui va être à l'intérieur dans le futur. Il faut avoir une approche, mais je suis tout à fait d'accord avec vous. Notre approche, elle s'appuie aussi sur une réalité industrielle. Dans une réalité industrielle, il y a aussi une réalité économique. Donc ça entre aussi en ligne de compte dans notre stratégie.

Question Orateur 11

Mais il y a de la place sur le site, c'est-à-dire que moi je connais la qualité de l'ingénierie de votre entreprise, je suis surprise que vous n'ayez pas trouvé une solution qui permettrait que le magasin central reste dans l'enceinte de l'usine. Je suis très surprise.

Réponse Orateur 3

Tout ça s'inscrit dans une logique, je l'ai présenté à la commission locale d'information il y a quelques temps, ce sont des projets immobiliers.

En fait, on est confronté aujourd'hui à ce qu'un certain nombre de bâtiments, il y a aussi des évolutions sur le site en termes de métiers, d'infrastructures, et donc on est confronté à différents bâtiments qui sont d'une ancienne génération et en plus qui ne sont pas implantés de façon optimale par rapport à la nouvelle distribution de sécurité, qui elles sont impérieuses. Donc, il faut bien qu'on adapte notre fonctionnement industriel à cette nouvelle obligation.

On a, aujourd'hui, d'autres bâtiments qui vont rester sur le site, et qui vont effectivement prendre de la place ailleurs sur le site et donc qui ne vont pas nous libérer, qui ne permettent pas d'avoir un espace important pour faire de nouvelles installations sur le site.

Et aujourd'hui, finalement, quel choix vous faites quand vous avez une organisation ?

Vous allez garder à l'intérieur ce qui finalement, en termes d'organisation du travail, est le plus facile. Donc, les équipes de maintenance, je ne vais pas les mettre à l'extérieur pour qu'elles rentrent toutes les 5 minutes sur le site. Le laboratoire qui fait les analyses sur les rejets, sur les effluents, pareil, c'est un bâtiment qui est vieillissant, eh bien il faut bien que je le maintienne sur le site. Quand je veux mettre en place des nouveaux locaux logistiques, une nouvelle station-service pour les véhicules, je ne vais pas les mettre à l'extérieur.

Il faut que je trouve le meilleur compromis entre l'extérieur aussi, en termes d'efficacité, et puis cette nouvelle contrainte de sécurité. Et il faut bien voir que ce qui nous reste comme disposition à l'extérieur du fameux mur est très réduit, donc je dois tout mettre à l'intérieur et faire des choix.

Et là en plus on a un vrai sujet, et j'insiste bien, même si j'en faisais un nouveau, j'ai quand même un problème, alors peut-être que vous pouvez ne pas converger avec moi, mais on a un vrai sujet de fluidité, c'est-à-dire que vous avez des camions qui arrivent, qui vont passer un temps fou à faire les contrôles, vous avez une perte de temps qui est importante alors que vous avez une rupture de charge et vous n'allez rentrer que ce dont vous avez besoin.

Question Orateur 11

J'entends bien Monsieur, mais je pense que ça c'est votre problème et que ça ne justifie pas une dérogation environnementale. C'est tout.

Réponse Orateur 3

C'est votre point de vue, moi je ne le partage pas.

Question Orateur 11

Oui, mais qui pourrait avoir un avis qui ne soit pas celui justement de l'industriel ?

Réponse Orateur 3

Ce n'est pas notre seul avis puisqu'on a un processus administratif en cours. La demande d'autorisation en est la preuve, on doit respecter la loi. Donc nous, on ne décide pas tout seul que ça va se faire ici. Notre projet, il est effectivement validé par toutes sortes d'instances qui donnent leur avis. Ils connaissent la réglementation aussi bien que moi et vous.

Question Orateur 11

Oui, c'est d'accord. Mais je ne pense pas qu'il ait une nécessité impérieuse.

Réponse Orateur 3

Non mais je ne cherchais pas à vous convaincre, vous m'avez posé une question.

Question Orateur 11

Non parce que ça marche là déjà.

Réponse Orateur 3

Non ça ne marche pas bien.

Question Orateur 11

Ça ne marche pas bien mais ce n'est pas le problème des riverains.

Réponse Orateur 3

Ça ne marche pas bien mais toute activité humaine, elle doit avoir une certaine efficience.

Question Orateur 11

Surtout, ça je sais.

Réponse Orateur 3

Je pense que vous le savez aussi bien que moi. Donc, nous, notre responsabilité c'est d'avoir des processus industriels qui réussissent à concilier à la fois, les contraintes réglementaires, qui sont très fortes et c'est normal, parce qu'on est une industrie qui a des spécificités donc on a des contraintes réglementaires très fortes mais qui doit aussi avoir une réalité industrielle qui fonctionne. Et là aujourd'hui, c'est compliqué.

Question Orateur 12

On pense que vous avez besoin de faire de la place à l'intérieur de l'enceinte. La question que l'on se pose, et vous avez dû la voir dans les contributions, si elle n'y est pas encore, elle y sera bientôt, combien d'autres bâtiments vont sortir encore ?

Réponse Orateur 3

Je l'ai présenté en commission locale d'information, et je peux vous le représenter.

Question Orateur 12

Oui, parce qu'on n'y était pas tous.

Réponse Orateur 3

Non, mais j'entends bien. Mais d'ailleurs, le même jour, c'était une remarque que je m'étais faite, c'est un petit trait d'humour, les gens qui me connaissent savent que de temps en temps j'en fais. J'ai quand même présenté à la commission locale le même jour un événement de niveau 1 sur le site et

les projets immobiliers. Tout ce que les journalistes ont retenu, c'était le projet immobilier, pas l'événement de sûreté de niveau 1. Bon, c'est une petite touche.

Mais en fait, ce que j'ai présenté ce jour-là, on aura un autre bâtiment qui est le laboratoire environnement.

De la même façon, le laboratoire environnement aujourd'hui, il est totalement à l'ouest du site, il est hors de la zone de protection renforcée, ce qui fait que pour nos salariés qui vont travailler, ceux qui font les prélèvements, qui vont faire les analyses, ils passent leur temps à sortir du site et à faire des tours pour aller jusqu'à l'extrémité du site, ce qui pose un vrai problème, un vrai problème d'organisation du travail.

Nous allons mettre ici, un laboratoire qui sera au plus près des gens qui prélèvent. Ce n'est pas pour libérer de la place, c'est parce que notre contrainte sécurité nous amène, en termes d'organisation et de conditions de travail de nos salariés, à ce que le labo soit là.

Question Orateur 13

Bonsoir, j'ai deux questions. Personnellement, je ne crois pas spécialement au système de compensation en général.

Est-ce que vous avez le pourcentage de réussite des anciennes compensations qui ont déjà été faites sur le marais Roger ? Pour essayer de me convaincre justement de la réussite de ces compensations. Et pour moi, ce n'est pas possible de déplacer une zone humide en tant que telle.

Et ma question, c'était l'eau qui est captée par les nappes phréatiques de la zone humide actuelle qui va, j'imagine, dans la nappe phréatique sous le futur bâtiment. Est-ce qu'il est prévu, dans la construction de la nouvelle zone humide, est-ce que l'eau de la nouvelle zone humide irait dans cette nappe phréatique qui irait ensuite dans la Vallasse.

Réponse Orateur 2

Malheureusement ça ne va pas être une réponse très simple dans le sens où une mesure de compensation ça ne s'évalue pas de manière chiffrée. On va effectivement évaluer, si des mesures en termes de surface ont bien été mises en œuvre. Mais ensuite, ça s'évalue en termes de fonctionnalité écologique. Alors, on peut regarder si les espèces qu'on cherche à avoir, elles sont présentes.

Mais ce qu'il faut bien entendre, c'est qu'on ne va pas dire, voilà, j'ai une vipère, OK, donc ça marche. C'est plus compliqué que ça. Il faut vérifier dans son ensemble, dans le contexte écologique local, si la compensation, elle fonctionne. Et donc, non, je ne peux pas vous donner un chiffre de pourcentage de réussite de la compensation parce que ce n'est pas aussi simple. Une mesure de compensation, déjà, ça s'évalue donc effectivement sur 30 ans.

Et puis, ça s'évalue sur plein de paramètres qui ne sont pas chiffrés. On travaille sur du vivant. Après, la compensation, on recrée effectivement des milieux. Souvent, justement, on va être ambitieux en termes de surface, parce qu'il faut un certain délai pour que les milieux soient recréés. Alors après, ça dépend de la nature de la compensation.

Est-ce qu'on cherche à recréer un milieu ouvert type prairial, qui va mettre peut-être juste un ou deux ans à se reconstituer ? Ou est-ce qu'on vise une compensation boisée, où là, par exemple, ça met des années pour atteindre un milieu fonctionnel ? Ce que je peux vous dire, c'est qu'on a des retours d'expérience à l'échelle de l'écosphère, mais à l'échelle de tous les bureaux d'études en France qui travaillent sur ces sujets, sur des mesures qui fonctionnent.

Les services instructeurs, les services de l'État, la DREAL, bénéficient aussi des suivis et donc des retours. Donc on sait ce qui marche, on sait ce qui ne marche pas. Il y a des choses sur lesquelles on est plus ou moins confiant, mais auquel cas, si on n'est pas confiant sur la réussite, on ne propose

pas en compensation, on le propose en accompagnement. Et si ça ne marche pas, il faut mettre en place des mesures correctives.

Et ensuite, notamment sur la partie zone humide, ce sont des sujets qui sont assez complexes. La réglementation impose ce qu'on appelle une évaluation des fonctions zones humides. Les zones humides, en tout cas, on les évalue sur trois grandes fonctions. Il y a la fonction biologique, c'est vraiment l'accueil des espèces animales, végétales. Il y a des fonctions hydrauliques et des fonctions biogéochimiques.

Et donc il y a une méthode qui a été définie par tout un groupe d'experts qu'on appelle la méthode nationale d'évaluation des fonctions. C'est cette méthode qui a été appliquée sur le projet. Elle évalue les fonctions des zones humides sur le site impacté, donc le site de projet. Elle évalue les fonctions des zones humides qu'on pressant, qu'on espère avoir sur le site de compensation.

Et donc on a tout un tas d'indicateurs qui permettent de vérifier que ce qu'on cherche à obtenir. Cette méthode a un tableur Excel, on remplit tout un tas d'informations, c'est calibré en fait au regard du site impacté. Et là, ce qu'il faut quand même noter sur ce projet, vous n'êtes peut-être pas allés sur le site, je m'y suis rendue, les zones humides sont des zones humides parsemées.

On n'est pas sur une belle zone humide d'un seul tenant. On est sur des petits patches de zones humides. C'est de la zone humide, qu'on appelle dégradée, dans le sens où, en fait, ça correspond à du sol, principalement, qui s'est tassé, qui crée des petites dépressions. Il y a une végétation qui s'exprime parce qu'il y a de la rétention d'eau. Mais ce sont des zones humides.

On n'a pas d'amphibiens, dessus, parce que ce n'est pas suffisamment fonctionnel pour accueillir des amphibiens.

La mesure de compensation qui a été définie au Marais-Roger est très favorable à la faune, c'est une mesure d'un seul tenant, dans un contexte beaucoup plus naturel, que sur l'emplacement du projet de magasin, entouré par des routes, des véhicules qui y circulent et la présence d'autres installations.

On est dans un contexte beaucoup plus naturel, la mesure qu'on va mettre en place sur les zones humides, sera nettement plus intéressante pour la biodiversité, que des zones humides existantes, même si ce sont des zones humides qu'on recrée.

Les zones humides, sur le site aujourd'hui, sont disséminées, elles sont sur un site qui est en partie artificialisé, ce n'est pas une belle zone humide. Donc vraiment ce qui va être fait en termes de zones humides sera beaucoup mieux que l'existant.

Réponse Orateur 3

Juste pour compléter, c'est difficile de donner un pourcentage, ça ne s'exprime pas comme ça, mais tous les ans, nous faisons un bilan, qu'on envoie à la DREAL, aujourd'hui, dans ce qu'on a pu mettre en place, il y a eu quelques échecs, mais globalement, ça fonctionne plutôt bien. Je ne peux pas vous donner le pourcentage parce que je ne l'ai pas en tête, mais là aussi, tous les ans, on contrôle, tous les ans, on donne nos résultats.

Et si la DREAL valide ce que l'on propose aujourd'hui, elle sait ce qu'on a fait avant, elle est en capacité à s'exprimer, à dire non, vous l'avez déjà fait, ça ne marche pas, ce n'est pas la peine. Aujourd'hui, si elle a accepté ce principe, c'est que l'on a quand même déjà des retours d'expérience.

Il y a une deuxième question : où va finalement l'eau de la nappe ? On y a répondu tout à l'heure. Cette eau de la nappe, on la prélève et en fait, elle passe par deux bassins. On rajoute un deuxième bassin, c'est plus pour gérer.

Je rappelle qu'un des bassins, c'est aussi pour accueillir l'eau d'extinction, si on avait un feu, c'est pour que l'eau d'extinction reste dans le bassin, qu'elle ne parte pas dans l'environnement. Mais en

fait, ces bassins-là, après, ils se déversent dans la Vallée. Donc ça reprend le cycle normal. C'est ce qu'on a expliqué tout à l'heure.

Question Orateur 14

Moi j'ai une question, je voudrais revenir sur l'aspect environnemental et sur votre logique industrielle que vous connaissez si bien. Vous l'avez exprimé en préambule, les entreprises qui sont sur vos terres actuelles, vous en délocalisez une partie à Cherbourg, j'ai cru comprendre, peut-être une autre partie toujours sur le territoire de LA HAGUE, Je ne sais pas.

Auquel cas, il faudrait avoir l'aval de la municipalité s'il y a une création d'une ZEDA supplémentaire pour accueillir ces entreprises, ce qui serait fort préjudiciable. Au discours que nous mène la municipalité sur l'équilibre entre les zones naturelles et les zones occupées par l'industriel que vous êtes. Au cours de toutes les réunions publiques, on nous dit que l'équilibre sera maintenu, qu'il n'y aura pas de déséquilibre.

Alors, par rapport à la logique de la délocalisation de ces entreprises, que vous avez donc ramenées à Cherbourg.

Réponse Orateur 3

Pas toutes, je crois qu'il y en a une à Beaumont.

Question Orateur 14

Pour ce qui est d'une logistique de flux, puisque vous la connaissez bien, vous l'exprimez. Si ces entreprises se sont installées sur vos terres auprès de l'usine, c'est bien parce qu'elles y avaient un intérêt et vous aviez un intérêt logistique. Donc la délocalisation de ces entreprises va entraîner une rupture de cette logique et donc une rupture environnementale. Est-ce qu'il y a une étude d'impact de prévue ? Et donc on aimerait bien peut-être en savoir un peu plus sur ce nombre d'entreprises.

Réponse Orateur 3

Il y en a deux de mémoire, mais ce sont des entreprises qui ne génèrent pas des flux de transports importants. Parce qu'en général, vous avez une partie bureau d'études et puis après il y a une fabrication de pièces. Mais on n'est pas sur des transports quotidiens comme nous, où on a un flux important de matériel qui vient. Donc je crois qu'en tout cas, les entreprises qui se sont implantées, elles se sont implantées sur des zones qui étaient disponibles d'un point de vue industriel.

On n'a pas recréé d'autres zones.

Question Orateur 14

Donc sur 18.000 m² alors ?

Réponse Orateur 3

Non, pas forcément d'ailleurs. Pas forcément 18.000 m². Parce qu'elles n'occupaient pas toute la surface.

Question Orateur 14

3 Hectares.

Réponse Orateur 3

C'est 6 entreprises sur 3 ha. Un tiers, c'était un tiers de notre parcelle, c'est ça.

Question Orateur 14

Donc il n'y aura aucun impact logistique, enfin routier ?

Réponse Orateur 3

Non, parce qu'on n'est pas sur des flux importants. Si c'était une entreprise qui faisait une production de masse de pièces et que tous les jours il y avait des livraisons, ce n'est pas le cas. Dans les bureaux d'études en particulier, les gens s'ils font des études ici ou plus loin, ça ne change pas grand-chose. Après ils fabriquent des pièces, ils les livrent, mais ce n'est pas un flux important. Quand on regarde la maîtrise des flux, c'est vrai qu'on privilégie la maîtrise de nos flux à l'entrée du site, parce que là on a un volume important.

Question Orateur 9

Moi j'ai une question, c'est qu'en fait, Orano a promis qu'il ne sortirait pas de son enceinte. C'est faux. Comment vous faire confiance, sachant que l'usine, elle prend de plus en plus de place sur la presque île. Au niveau sonore, en fait, jusque dans ma chambre, j'entends vos petites musiques de supermarché et vos haut-parleurs et les ventilateurs. Jusqu'où allez-vous empiéter sur la vie des citoyens de la HAGUE ?

Réponse Orateur 3

Non, moi je voudrais réagir sur la première remarque, parce que j'ai déjà eu cette remarque, je m'inscris en faux par rapport à ça. La question que j'ai eue, est-ce qu'il y aura d'autres bâtiments nucléaires à l'extérieur du site actuel ? Eh bien vous pouvez prendre tous les enregistrements, je n'ai jamais dit ça. Non, eh bien, je veux dire, en l'occurrence, je sais très bien, c'est moi qui l'ai dit, et je sais très bien que c'était... Non, non, vous me faites porter quelque chose qui est faux.

Vous pouvez reprendre les comptes rendus des réunions et on a dit qu'il n'y aurait pas d'autres bâtiments nucléaires à l'extérieur du site.

Question Orateur 15

L'année dernière, à cette époque, à peu près, on était réunis ici avec beaucoup plus de monde. Et c'était monsieur Nicolas Ferrand qui présentait, et il l'a dit, et après ça a été repris par la presse, il n'y aura pas de bétonisation. Il n'y aura pas de sortie supplémentaire par rapport à ce qui existe. Alors ce n'est pas vous qui l'avez dit, c'est lui.

Réponse Orateur 3

Je suis très satisfait de ce que vous dites, parce que vous m'avez fait porter le fait que j'avais dit en clic qu'il n'y avait pas de bâtiments à l'extérieur. Je vous ai dit des bâtiments nucléaires, c'est-à-dire des bâtiments qui font partie...

Question Orateur 12

Vous n'avez pas dit bâtiments nucléaires. On a dit nous ne sortirons pas de l'enceinte. C'était d'une façon générale. J'étais là. J'aimerais qu'on reprenne ce que vous avez dit. Si c'est enregistré, on peut reprendre.

Réponse Orateur 3

Pas de problème. Je n'ai pas de problème avec ça.

Question Orateur 12

Moi non plus.

Réponse Orateur 3

Très bien.

Question Orateur 15

Oui, c'est important. C'est vrai que pour moi, je ne sais pas ce que vous avez dit, moi j'ai entendu M. Ferrand qui a assuré, et ça a été repris par la presse, il n'y aura pas de bétonisation de la HAGUE.

Mais si, il y en aura, inévitablement, puisqu'il n'y aura pas, comme vous dites, de bâtiment nucléaire, enfin dangereux à surveiller plus que les autres, hors de l'enceinte, mais il y aura forcément, déjà par le magasin central, et puis partout.

Justement ma question était, on a entendu parler d'un parking de 8 étages, ce n'est pas rien ? Alors je ne sais pas, pour sans doute l'Aval du Futur dont vous ne parlez pas, mais dont tout le monde parle ?

Alors effectivement de toute façon, Il faut rappeler que ce projet, dont on entend parler, qui est accueilli par tout le monde à bras ouverts, parce que c'est la manne financière qui est accueillie surtout par les élus, mais il n'a pas été voté en fait, enfin il n'a pas été, je ne sais pas comment dire, rien n'est signé. On entend parler sans arrêt du projet Aval du Futur.

Donc voilà, ma question était aussi, est-ce que pour les futurs bâtiments, donc le bâtiment de recherche, on a entendu parler aussi de ça, je ne sais pas si le projet Pérennité et Résilience déborderont de l'enceinte.

Je crois que lors du dernier conseil municipal, il y a des élus qui ont noté qu'il n'y avait pas d'impact global réalisé à ce sujet et ils ont demandé lors du conseil municipal à Orano ce qu'il comptait faire.

Réponse Orateur 3

Je vais répondre sur différents points. Vous avez entendu dire qu'il y aurait un parking. Effectivement, je l'ai même expliqué à la CNI. Ce n'est pas quelque chose de caché. On l'a exprimé en réunion publique, juste en présentant tous les projets. Notre zone déjà actuellement artificialisée, c'est sur un parking existant. C'est à l'entrée du site, on va faire un nouveau parking.

Effectivement, pour être en capacité à accueillir, mais ce n'est pas pour l'Aval du Futur, c'est pour accueillir, en fait, nos salariés pour, en particulier, Pérennité et Résilience, on va avoir des investissements pendant plusieurs années, donc on va effectivement avoir plus de personnes. Donc ce parking va nous permettre d'accueillir cette période de transition.

Ce magasin permet aussi de gérer la montée en puissance de Pérennité Résilience. On a 14.000 m² aujourd'hui et 18.000 m² dans le futur, parce qu'on a aussi intégré une évolution du périmètre. Il y a aujourd'hui à l'étude, et c'est ce qu'on avait présenté, mais ça reste aussi un projet, c'est effectivement le HRB2, c'est-à-dire le hall de recherche de Beaumont. D'en faire une extension, mais ça c'est un projet qui est en cours.

On l'a déjà présenté sur les principes et qui fera l'objet d'autres présentations. Donc aujourd'hui les bâtiments qui sont à l'extérieur et qui sont en lien avec notre activité actuelle et avec le projet Pérennité Résilience et les évolutions de sécurité du site qui nécessitent qu'on se réorganise. C'est le magasin, c'est le laboratoire environnement, je vous l'ai expliqué tout à l'heure.

Et j'insiste, pour les salariés, ce seront effectivement des conditions de travail qui sont nettement plus favorables qu'aujourd'hui. Et troisième bâtiment, il y a le parking. Et là, ça a déjà été exposé en réunion publique. Et le quatrième bâtiment, c'est le hall d'essai de Beaumont, mais qui est à l'étude.

Mais non, puisque très clairement, le bâtiment environnement, depuis qu'on a mis le mur, il y a même des gens qui veulent démissionner parce que c'est à l'Ouest, c'est ingérable en termes de conditions de travail.

Question Orateur 10

Oui, justement, j'avais juste une petite question d'ordre de pratique.

Ce bâtiment environnement, vous dites qu'il est à l'extérieur d'Orano. Donc pourquoi ça ne pourrait pas être le magasin central qui serait dans ce bâtiment-là ? Parce que vous voulez remettre à l'intérieur tout ce qui est environnement, donc vous retournerez à l'intérieur.

Réponse Orateur 3

Non, parce qu'il est situé à l'Ouest du site et j'aurais le même problème de retour de charge et de flux. Ça ne change rien. Cette clôture, elle doit être au plus près des bâtiments nucléaires, donc elle correspond aujourd'hui à notre infrastructure. Peut-être qu'elle évoluera dans le futur, dans le cadre de l'Aval du Futur, mais aujourd'hui elle a été faite parce qu'on doit être au plus près des ateliers nucléaires. Il n'y a aucune raison de l'étendre à l'Ouest.

Mais c'est pareil, on a optimisé sa taille. Aujourd'hui on est en train de travailler sur le sujet.

Question Orateur 6

Justement, je me permets, c'était la question, merci. Pour tous vos autres bâtiments et projets Pérennité Résilience et puis après Aval du Futur, est-ce que vous allez redemander des dérogations sur la loi environnement ?

Je pense qu'une dérogation, plus la bétonisation est faite, plus c'est facile d'obtenir une dérogation, puisqu'on dérange moins l'environnement à partir du moment où il n'y en a plus. Comment vous allez faire ?

Est-ce qu'il y a un moment où on ne peut plus déposer de demande de dérogation ? Est-ce que vous êtes limité dans le nombre de dérogations que vous allez demander ? Ce projet par exemple, vous savez déjà que vous allez faire des parkings et d'autres bâtiments. Pourquoi quand vous le fléchez sur la carte, vous ne mettez pas aussi en perspective vos futurs bâtiments, peut-être que l'on y verrait plus clair ? 8 Étages, il y a plus de trafic, il y a plus de nuisance.

Réponse Orateur 3

On n'est quand même pas complètement idiot. C'est ce qu'on a présenté. On a quand même une vision de la cartographie. C'est pour ça que j'ai présenté en réunion publique. On sait quand même où on envisage de les mettre. Mais si vous mettez un parking à étage, là où il y a déjà un parking, les enjeux écologiques, il n'y en a pas, c'est déjà du goudron et du béton.

Après, le sujet sur la compensation et les demandes de dérogation, elle dépend du bilan écologique de là où on va le faire. Je ne dis pas qu'il n'y en aura pas d'autres. Mais aujourd'hui, on n'a pas fait de bilan, donc je ne peux pas m'exprimer là-dessus. Mais pour le parking, c'est sûr, c'est du goudron.

Question Orateur 6

Les compensations que vous mettez en place, par exemple, aujourd'hui, elles sont étudiées, elles sont calculées à date sur un environnement où, vous le dites, sur 3 hectares, il n'y a qu'un tiers qui est occupé. Ces mesures de compensation, je ne sais pas moi, à 5 ans, l'environnement autour ne sera plus du tout le même, de fait. Donc, est-ce que ces mesures vont évoluer ?

Réponse Orateur 3

A chaque fois, elles vont évoluer. Cependant, en termes de chronologie de projet, si à un moment on voit que des projets sont dans la même chronologie de temps, forcément l'étude de compensation va intégrer les différents projets qui sont en même temps. Cela étant, s'il y a un séquençement qui n'est pas le même, eh bien le nouveau projet va intégrer ce qu'on aura déjà fait avant et on verra comment on adapte nos dispositions à ce moment-là.

Soit, on peut le faire parce que deux projets sont en parallèle, soit ce sera séquentiel. Et comme c'était dit tout à l'heure, sur des mesures de compensation, on sait qu'il y a un moment, de toute façon, on ne pourra pas continuer au Marais-Roger. Il faudra qu'on trouve d'autres dispositions. On l'a dit, on l'a affiché. Donc il faudra qu'on s'adapte.

Mais sur votre question initiale, qui est, est-ce qu'on pourra demander plusieurs dérogations, ça dépendra de la nature du bilan écologique qu'on va faire. Il y en a certains, c'est sûr, qui n'auront pas besoin. Il y en a d'autres, peut-être qu'il faudra en faire.

Réponse Orateur 2

Si je peux juste compléter sur un point technique, sur cette notion un petit peu d'effet cumulé des impacts. Effectivement, quand on fait une étude d'impact pour un projet, il y a une obligation, c'est dans la loi, d'étudier les effets cumulés. Et ces effets cumulés, justement, on tient compte des projets existants ou en cours.

Donc effectivement, s'il y a un premier projet qui impacte, par exemple l'engoulement, comme c'est le cas ici, Et puis qu'il y a encore un autre projet qui impacte l'engoulement, et puis encore un autre projet qui impacte l'engoulement, on arrive effectivement à un effet cumulé sur cette espèce. Et du coup, quand on a un effet cumulé sur une espèce de ce type, par exemple, et bien, si des projets sont autorisés, ça nécessite du coup des compensations qui sont encore plus importantes.

Mais donc cette notion, effectivement, des projets, ils sont peut-être instruits de manière séparée, c'est administratif. On étudie quand même ce qui a été fait auparavant pour vraiment garder cette notion de fonctionnalité à l'échelle locale. Oui, il arrive que certains projets se fassent retoquer parce que les décompensations ne sont pas jugées à la hauteur, parce qu'on estime qu'elles ne vont pas marcher.

Alors, il a été vu, en tout cas, il fait partie de l'état initial du projet magasin. On estime effectivement qu'il y a eu un impact sur cette espèce et c'est pour ça qu'il y a une mesure de compensation qui a été définie et qui n'est pas au Marais-Roger, qui est sur un autre site.

Au Sud du parking des Murets. C'est une zone qui a fait l'objet d'une expertise. Aujourd'hui, le site n'est pas favorable à son accueil et donc il y aura différentes actions qui vont être mises en place. Le site de la mesure de compensation actuelle et justement c'est là où l'objectif de la compensation c'est d'avoir une plus-value parce qu'on veut rendre ce site favorable à cette espèce pour qu'elle ait un habitat entre guillemets de substitution puisqu'elle n'aura plus son habitat actuel sur le site de projet magasin.

Question Orateur 14

Je voudrais poursuivre sur mon propos de tout à l'heure. Les deux entreprises, c'est ça, que vous délocalisez ? Six, ah pardon, j'avais compris que deux. Vous demandez une dérogation environnementale sur un espace que vous possédez sur votre site. Pour moi, il est nécessaire, dans cette étude et cette dérogation, doit figurer obligatoirement les 6 entreprises que vous délocalisez, notamment l'impact environnemental de ces entreprises à Cherbourg ou ailleurs, sinon vous faussez la règle du jeu.

Réponse Orateur 3

Ça aurait du sens si je les mettais dans des zones où il faudrait que j'artificialise, ce qui n'est pas le cas. Si vous les mettez dans une zone industrielle où ce sont déjà des terrains qui peuvent les accueillir, je n'ai pas de sujet d'artificialisation comme nous on connaît. Et donc, vous n'avez pas d'impact environnemental de ce fait.

Question Orateur 14

Et au niveau des transferts, des fluides, des informations, construction, etc., déplacements, il n'y a aucun impact ?

Réponse Orateur 3

L'impact, je vous ai dit, il est très limité puisqu'on n'est pas sur des industries.

Question Orateur 14

Très limité. Donc ça veut dire qu'il y en a quand même un.

Réponse Orateur 3

Oui, on peut toujours...

Question Orateur 14

Pour moi, il doit être inclus dans l'enquête. Vous êtes sérieux. Vous êtes dans la logistique, dans la logique industrielle. Donc vous devriez aller jusqu'au bout. Du raisonnement, vous délocalisez 6 entreprises et il faut absolument les intégrer dans l'étude d'impact concernant votre extension et le projet d'installation du magasin. Pour moi c'est nécessaire.

Réponse Orateur 3

Aujourd'hui on applique la réglementation. Qu'est-ce qu'elle nous dit la réglementation ? C'est qu'on fait une étude d'impact. Pourquoi ? Parce qu'on a fait un bilan écologique et qu'il y a effectivement des espèces qui nécessitent des dispositions particulières. C'est ça qu'elle demande la réglementation et c'est ça qu'on applique.

Question Orateur 7

Merci Monsieur, des renseignements que vous nous avez donnés sur le fonctionnement interne à l'usine, en l'état, et à la nécessité d'une fluidité de mouvement pour les personnes qui travaillent, pour l'efficacité et leur sécurité, et donc la nécessité pour vous, de votre point de vue, de délocaliser. Je voudrais simplement vous demander, s'il vous plaît, par quelle route vous passerez pour effectuer les travaux ?

Et je me permets juste de citer que je remarquais récemment dans un des hameaux, mais il y en a plusieurs, quand on passe comme riverain, certaines personnes n'arrivent pas à se garer au pied de leur maison parce que la nécessité de la vie ici fait qu'il y a en ce moment les faucheuses, les botteuses, les moissonneuses qui sont très larges. Il y a les personnes qui travaillent ici, c'est leur métier, c'est leur vie.

Il y a aussi les personnes qui restaurent leurs maisons parce que le bâti est particulièrement beau. Chaque pierre est différente d'un village à l'autre. Nous-mêmes, on a des dérogations très très difficiles à obtenir pour faire une seule petite lucarne ou simplement pour nettoyer trois morceaux d'herbe qui sont dans la rivière en bas de chez nous. On ne peut rien faire sans demander des autorisations pour des choses aussi simples.

Et lors de la vie des villages, il y a donc des restaurations, c'est-à-dire que dans le même village, il peut y avoir les chantiers avec les maçons, mais il peut aussi y avoir le service des eaux, c'est-à-dire la SARC, qui est en train aussi de ravalier ou de rénover une conduite d'eau. Dans ce cas, dans le même village, les riverains ne passent pas. La botteuse, les entreprises locales, plus les nécessités habituelles de vie, plus simplement les habitants ne trouvent pas place.

Ils semblent que la presque île soit absolument saturée pour la vie quotidienne. Donc je ne sais pas si vous l'avez remarqué. Enfin, je me permets juste de vous poser la question.

Réponse Orateur 3

Alors, vous m'avez posé une question au début qui était très précise. C'était, finalement, par où on va arriver. D'abord, on est sur un chantier qui a quand même une amplitude, certes, ça fait 18000m², mais enfin, ce n'est pas non plus un chantier énorme. L'accès est facile. C'est la RD 901 et direction zone industrielle Digulleville. Donc, ces camions-là, ces véhicules ne vont pas rentrer dans les villages de LA-HAGUE, si c'est votre préoccupation que je comprends. Donc l'accès est relativement simple. C'est pour ça que sur ce sujet de la route, des transports, On a aujourd'hui nos lignes de bus qu'on est en train d'étudier pour voir comment renforcer ces lignes.

On participe au financement de Cap Cotentin pour la ligne de bus qui vient de Cherbourg et qui s'arrête devant l'usine de la HAGUE et qui va jusqu'à Jobourg pour justement, il y a eu des horaires d'adapté pour que nos salariés prennent également cette ligne. On travaille aussi sur le covoiturage parce qu'on est effectivement conscient qu'il faut qu'on change de mobilité pour venir sur ce site.

On est en train de travailler sur :

- Est-ce qu'on fait évoluer nos lignes de bus ?
- Comment on renforce le covoiturage ?

Donc on est conscient effectivement que la circulation n'est pas aisée surtout à certaines heures de pointe, on travaille sur ce sujet-là.

Question Orateur 17

Où est prévu le projet de parking ?

Réponse Orateur 3

Le parking est devant l'usine, vraiment devant l'usine.

C'est-à-dire de l'autre côté, vous avez un parking quand vous arrivez de Cherbourg, à un moment vous avez une bretelle qui vous permet d'aller vers l'usine, qui délivre en fait un rond-point qui vous permet d'aller, si vous tournez à droite, vous longez la zone industrielle et vous redescendez vers la route qui mène à Digulleville ou Omonville la Petite. Notre parking, en fait, il va être beaucoup plus loin, tout près de l'usine.

À l'entrée de l'usine, il y a déjà un parking qui est à proximité, en fait on va le construire à cet endroit-là. Non, justement, du côté usine. Du côté usine. Du côté usine. Il est justement, il est vraiment en retrait de la RD901 parce que si maintenant je prends l'image de la route qui va à Jobourg, il sera à droite. À droite, mais sur les parkings déjà existants.

Mais ce n'était pas dans ce dossier, je suis d'accord, puisque quand je l'ai présenté, c'était dans le cadre d'une commission locale d'information.

Question Orateur 13

J'ai une dernière question. Vous avez dit que le projet était acceptable niveau environnement. J'aimerais savoir comment vous réagissez quand la MRAE donne son avis et dit que Orano a sous-estimé les impacts sur l'environnement.

Réponse Orateur 3

Justement, et on a répondu, il y a un certain nombre de sujets qu'on a traités. On a amélioré par exemple, on a doublé la zone de compensation, on réagit comme ça, on a une remarque... Et.

Question Orateur 13

Ça c'était avant que... C'était pas avant que la MRAE donne son avis.

Réponse Orateur 3

Non, c'était après. On est amené à répondre justement. Voilà, et la DREAL, elle prend les avis des agences, et après elle regarde comment nous on répond, et elle regarde si elle considère que ce qu'on a répondu est au regard de l'enjeu de la question.

Question Orateur 15

Moi, je voudrais savoir si les gens qui travaillent sur Orano ont des indemnités kilométriques pour venir travailler quand ils viennent avec leur voiture. On comprend pourquoi à ce moment-là, c'est engorgé. On voit tous les matins les gens qui circulent, une personne par voiture. Alors s'ils sont indemnisés, il n'y a pas de raison de prendre le bus, effectivement.

Réponse Orateur 3

D'abord, tout le monde n'est pas indemnisé. Sont indemnisés ceux qui ont, en fait, des horaires de travail qui peuvent nécessiter qu'ils restent plus tard le soir et arrivent plus tôt le matin. Donc tous les

salariés d'ORANO ne sont pas concernés par les indemnités kilométriques. Et justement l'idée c'est de pouvoir travailler sur les lignes de bus et leurs fréquences.

On a déjà mis en place des lignes de bus sur des lignes qui existent pour faire des fréquences différentes, il y a plusieurs bus qui arrivent plus tôt le matin et qui repartent plus tard le soir pour justement pouvoir répondre à ces problématiques d'organisation du travail. Ce n'est pas tout le monde. Et on travaille sur l'organisation pour effectivement optimiser les flux de voitures.

Je suis désolé, mais je crois que Madame avait posé la question avant.

Je ne sais pas, je ne veux pas vous répondre, mais OK, je ne veux pas qu'il y ait de...

Question Orateur 10

Oui, c'était un petit peu aussi sur le sujet du transport. Enfin, je rebondis un petit peu sur les remarques de Madame, dans le sens où je pense qu'avant d'avoir un projet de construction d'un parking à étage, vous avez fait des études pour voir les besoins. Et moi, je ne connais pas le type de salarié, qui a des besoins de venir stationner autour de l'usine. Il y a aussi, des entreprises extérieures qui ont des accès très particuliers pour des voitures équipées de matériel. Donc ceux-là, bon, ils rentrent sur le site. Pour moi, il n'y a pas d'autre solution. Cependant, moi j'aimerais savoir quels sont les types de salariés qui utilisent les parkings existants ou pas, qui se garent un petit peu où ils peuvent. Et comment vous avez travaillé avec vos salariés ou les salariés extérieurs pour les inciter à prendre des transports en commun. Parce que ce n'est pas toujours facile. Alors vous avez adapté des horaires, mais je pense aussi aux personnes qui récupèrent leurs enfants à la crèche, il n'y a rien à proximité dans ce sens-là. Donc prendre un bus, il ne va pas s'arrêter là où il y a une crèche ou là où il y a la nounou pour récupérer les enfants. Voilà, donc c'est la complexité aussi d'allier la vie personnelle avec le monde du travail.

Et je voulais un petit peu étendre aussi, ça ne concerne pas que le magasin en question, mais on parle de mobilité et de transport. Et je pense que ce qui crée aussi un gros souci, ce sont les infrastructures qui vont être établies dans le futur par rapport à Aval-du-Futur. Pour le moment, les routes sont déjà engorgées. On a parlé beaucoup de l'axe Valognes-Sainte-Croix.

Ces engorgements là aussi prêtent à de l'inquiétude et est-ce que les infrastructures seront prêtes au bon moment ?

Réponse Orateur 3

Dans votre question, il y a différentes temporalités. Moi, aujourd'hui, je me focalise sur ce projet, sur notre organisation pour faire Pérennité Résilience.

Aval du Futur, aujourd'hui, fait l'objet d'études, préalables, pour voir effectivement s'il regarde des flux, il y a des dispositions différentes à mettre en place pour les transports. Donc je ne vais pas répondre ce soir sur Aval du Futur parce que c'est en cours d'études. Il y a quelques principes qui sont aujourd'hui mis sur la table pour voir si on peut faire des parkings délocalisés avec un système de navettes pour emmener les compagnons pendant les travaux. On est en phase d'étude. Mais l'objectif, et j'arrêterai là-dessus sur l'Aval du Futur, c'est bien évidemment de maîtriser les flux de véhicules.

C'est bien pour ça aussi, qu'il est envisagé d'avoir des entreprises qui s'installent ailleurs que dans le Nord-Cotentin pour préparer les équipements, travailler sur les équipements, les pièces et qu'elles soient transportées à des horaires où il n'y aurait pas de flux important. Mais ce sont juste les principes qui sont étudiés.

Après, pour revenir sur votre question initiale, comment aujourd'hui on favorise le transport en commun, on travaille aussi avec l'agglomération pour voir si on peut mettre des parkings de covoiturage. Aujourd'hui, il y a des zones où on peut mettre des parkings de covoiturage pour que les personnes puissent prendre les transports en commun, récupérer leur véhicule et effectivement aller récupérer les enfants chez la nourrice. On travaille aussi sur ces schémas.

Question Orateur 10

Par rapport aux infrastructures qui seront nécessaires dans le futur, j'insiste, parce que c'est quand même un problème pour lequel on n'a pas vraiment de vision. Je pense que vous travaillez avec le département, par rapport à l'impact des routes départementales. Et voilà, je pense que vous travaillez conjointement avec eux pour les inciter aussi à faire ce qu'il leur revient de faire.

Réponse Orateur 3

Je voulais pas ne pas répondre sur le sujet. Je ne dis pas que ce n'est pas une préoccupation. Je vous ai donné quelques exemples qu'on étudie, mais on ne travaille pas tout seul. Il faudrait effectivement plutôt exposer aujourd'hui comment se structurer avec les parties prenantes, avec le département, avec l'agglomération, pour préparer l'Aval du futur, mais nous sommes qu'à l'esquisse du projet comme à l'esquisse des installations aujourd'hui.

Il peut y avoir une autre instance où parler d'où on en est de ce projet-là. Je comprends que ce soit une interrogation, une inquiétude, c'est tout à fait légitime qu'il y ait des questions sur le sujet, je ne remets pas cela en question. Je dis simplement que ce soir, moi je suis plutôt là pour vous parler de ce qui va se passer là dans les 2-3 ans qui viennent, parce que nous on est axé sur pérennité et résilience, parce qu'aujourd'hui on a une bonne vision de ce qu'on doit faire.

Aujourd'hui je pense qu'il va falloir revenir vers vous quand on commencera à avoir une meilleure vision de comment on envisage l'Aval du futur, et pour partager avec vous ce schéma. Je rappelle qu'il y aura un débat public spécifique, courant 2027, mais il faut déjà que nous, on ait un peu de matière, parce que si on ne vient avec rien d'élaboré, on va repartir avec plus de questions que de certitudes. Il faut que nous venions proposer des schémas. On est en train de les travailler, mais on ne travaille pas tout seul bien évidemment.

Question Orateur 10

Sachant, je suis désolée, mais j'entends bien ce que vous me dites. Moi, ma crainte, c'est que les infrastructures ne soient pas prêtes dans les temps. Parce que pour aménager des routes, vous parlez de mettre, par exemple, des véhicules un petit peu plus... Des espaces pour que les gens soient plus dans des voitures individuelles. Mais malgré tout, ça va engendrer, il n'y a pas que, il va y avoir aussi tout le trafic des camions, enfin, voilà, on sait bien ce qui va arriver.

Il va falloir plusieurs années pour que les infrastructures soient prêtes. Ça ne se fait pas en deux ans. C'est un petit peu aussi le questionnement. Il faut savoir que la RD 901 n'existait pas et que tout le trafic du chantier de l'époque passait par le bourg de Beaumont. Donc ce serait peut-être bien de ne pas reproduire le même schéma pour ce qui va se produire.

Réponse Orateur 3

On est conscient de ça et c'est bien pour ça qu'on travaille avec le territoire, le département, l'agglomération pour voir quelles infrastructures on doit anticiper pour qu'on puisse effectivement ne pas arriver dans des situations comme celle-ci.

Question Orateur 10

J'avais une question concernant les mesures compensatoires. Je voulais savoir comment vous alliez communiquer au grand public le suivi des mesures compensatoires et l'impact sur l'environnement ?

Réponse Orateur 3

La question, elle nous revient. Je pense qu'on n'a pas encore réfléchi à cela. Et justement, l'intérêt de ces réunions, c'est de voir où sont les points de sensibilité et de voir sur quoi on doit communiquer. Et je pense qu'on a tout intérêt. Et il y a des instances comme la commission locale d'information.

Vous avez proposé une visite du Marais Roger tout à l'heure. Je pense qu'aujourd'hui, il faut qu'on s'ouvre sur ces sujets-là pour que vous puissiez voir comment ça se passe sur le terrain. Et les bilans

qu'on fait annuellement, qu'ils soient partagés en commission locale d'information, ne me posent pas de problème. Mais on peut travailler sur d'autres modalités d'information. Par exemple, aujourd'hui, on publie un rapport annuel tous les ans sur nos résultats. Il est public, il est diffusé largement.

On peut très bien avoir, l'année prochaine, dans ce rapport, une partie sur le bilan des démarches de compensation. Comme ça, ça permettra que vous ayez l'information. Et donc, indépendamment de ce qu'on pourrait présenter en CLI, puisqu'on présente le rapport en CLI, moi, je pense que ce sont des choses qu'on peut faire.

Question Orateur 6

Moi j'avais une question sur l'engoulement. Je n'ai pas bien compris en fait. Vous avez expliqué que les zones de compensation, ce n'était pas sûr qu'il puisse s'y implanter. Vous avez dit, il irait au Moulinet. Je crois ou il y aurait une zone qui serait...

Réponse Orateur 3

En fait vous avez expliqué que la mesure pour l'engoulement elle n'était pas au Marais-Roger, elle était ailleurs. C'est ça que vous avez dit ?

Question Orateur 6

Voilà. En sachant que ce n'était pas sûr qu'il allait aller là-bas. Moi, ce que je voudrais savoir, c'est si les travaux commencent, même si on n'est pas sûr qu'ils s'installent là-bas. Ou alors on attend que les espèces soient installées, qu'on est sûr que tout le monde est bien installé pour commencer les travaux ?

Réponse Orateur 2

On n'est jamais sûr. On est sur du vivant.

Alors malheureusement, ça ne peut pas marcher parce que, pourquoi l'espèce irait sur un nouveau site si son site actuel n'est pas détruit ?

Question Orateur 6

D'accord, donc concrètement on effectue les travaux, s'ils n'y arrivent pas, ce n'est pas grave.

Réponse Orateur 2

Alors non, ça ce n'est pas vrai, parce qu'il y aura des suivis.

Question Orateur 6

Les suivis, s'il n'y a personne dessus, vous direz, il n'y a personne, les oiseaux sont plus là, il n'y a plus rien.

Réponse Orateur 2

Si on estime que la mesure compensatoire n'est pas fonctionnelle pour accueillir l'engoulement, c'est que la compensation elle ne fonctionne pas, c'est qu'il faut mettre en place des mesures correctives.

Question Orateur 6

Ils sont où les animaux pendant ce temps-là ?

Réponse Orateur 3

On a déjà mis en place des dispositifs.

Question Orateur 12

Ce chiffre compensatoire que vous allez mettre, il n'est pas prêt ?

Réponse Orateur 2

Pour le moment, non, il n'est pas prêt. Les travaux vont commencer cet automne avant le démarrage du projet. Cependant, effectivement, c'est illusoire de penser qu'il sera colonisé dès la première année.

Question Orateur 12

On n'a pas demandé ça. On vous demande exactement où il va être et si le site sera prêt et comment le suivi va se faire.

Réponse Orateur 3

Je crois qu'elle a répondu, pas la peine de répondre comme ça. Elle vous a répondu très agréablement. Je vous ai trouvé dans la réponse que vous venez de faire avec un petit peu de négativité.

Question Orateur 12

Si on n'avait pas posé la question sur l'engoulement où on pensait qu'il était au Marais-Roger et qu'il n'est pas au Marais-Roger, Vous avez compris que toutes les mesures compensatoires étaient sur le Marais-Roger. Je suis désolée d'être un petit peu sensible, comme on est tous sensibles sur cet environnement, parce qu'on l'aime notre HAGUE, donc on va chaque fois la défendre.

Donc là, on était un petit peu étonné, et c'est vrai que ça m'a un petit peu énervé de savoir que le site, c'est un animal rare quand même. Donc si en plus le site n'est pas prêt et qu'on l'apprend juste ce soir comme ça, parce qu'on vous le demande, c'est vrai que j'étais un petit peu agacé.

Réponse Orateur 2

L'engoulement il est déjà présent au Marais-Roger en fait. Et on ne va pas faire une mesure au Marais-Roger avec le Marais-Roger est déjà favorable à son accueil. Il n'y aurait pas de plus-value.

Question Orateur 12

Et pourquoi vous le faites alors sur un autre endroit ?

Réponse Orateur 2

Parce que justement, on veut qu'il y ait une plus-value pour l'espèce, un gain.

Question Orateur 12

Oui, parce qu'effectivement, il y a beaucoup de choses compensatoires sur le Marais Roger déjà.

Réponse Orateur 2

Et typiquement, le Marais Roger, on ne peut pas mettre une mesure compensatoire pour accueillir d'engoulement parce qu'il est déjà favorable.

Question Orateur 12

Oui, oui.

Réponse Orateur 2

Voilà. Merci.

Question Orateur 14

Je change de sujet. Voilà, on quitte l'engoulement. Pouvez-vous rappeler, s'il vous plaît, comment se déroule la fin de l'enquête publique ? Quelles sont les instances qui statuent ? Dans quel délai ? Et quelle est la communication ? Et quelles seront donc les réponses apportées ? Et comment s'organise en fait cette conclusion.

Pour terminer, puisque vous avez évoqué la DREAL à plusieurs reprises, est-ce que la DREAL fait partie d'un hypothétique jury ? Est-ce qu'elle donne son avis ?

Réponse Orateur 1

Oui, bien sûr.

Réponse Orateur 3

C'est elle qui délivre l'autorisation.

Réponse Orateur 1

Pour répondre à votre question, cette consultation a duré trois mois, elle se termine demain. Ma dernière permanence s'effectuera, demain, de 13h30 à 16h30.

Ensuite, je communiquerai, les dernières contributions à Orano pour analyse.

Orano aura cinq jours pour me donner les réponses.

A partir du 03/07/2026, j'ai trois semaines pour rédiger un rapport et donner mes conclusions.

J'enverrai mon rapport et mes conclusions au préfet, et au tribunal administratif de Caen.

Ensuite, la DREAL et le préfet donneront leur accord ou pas.

Question Orateur 14

Ok. Puisqu'il s'agit d'une demande de dérogation environnementale, pourquoi ce n'est pas un organisme environnemental qui répond ?

Réponse Orateur 1

La DREAL est un organisme environnemental.

Réponse Orateur 3

Elle fait partie de ces missions et elle s'appuie sur l'autorité environnementale. Vous avez pu voir que dans les différents avis qui ont été mis, d'ailleurs vous pouvez consulter, l'autorité environnementale s'est exprimée. Et elle utilise ça pour délivrer son autorisation. Mais elle a la compétence sur l'environnement.

Question Orateur 14

Mais c'est Orano qui répond en premier ?

Réponse Orateur 1

Oui, bien sûr, je jetterai un œil sur ces réponses.

Réponse Orateur 3

Vous avez accès sur le site à toutes nos réponses au regard de ce que les agences comme l'autorité environnementale ont émis comme recommandations. Donc vous savez ce qu'on a répondu.

Et ça, c'est dans le système. Justement, ça vous évite d'aller en mairie. C'est en ligne. Et finalement, ce processus parallélisé permet d'avoir l'instruction des services de l'État et en même temps, les retours que nous on fait sur les questions qu'on nous pose.

Donc le processus, il me paraît relatif. Enfin, il est transparent dans notre niveau de réponse.

L'autorisation aujourd'hui, elle sera délivrée, si elle est délivrée, ce sera à l'automne. Mais la DREAL, elle va capitaliser à la fois la consultation du public et tous les avis des agences.

Réponse Orateur 1

Je crois qu'on a dépassé les deux heures.

Si, il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de mettre un terme à cette réunion.

Réponse Orateur 3

Merci.

Réponse Orateur 1

A suivre, vous pouvez consulter effectivement le registre dématérialisé pour voir tout ce qui se passe pendant cette consultation.

Bonne soirée.

Je vous rappelle que la dernière permanence aura lieu demain vendredi 03 juillet 2026, à la mairie de LA-Hague, de 13h30 à 16h30.

Merci de votre attention.

20H35 – FIN DE LA REUNION

BILAN :

Cette deuxième réunion s'est déroulée dans de bonnes conditions, elle a rassemblé une quarantaine de personnes :

1 – personne de la mairie de LA-HAGUE

6 - personne de Orano

1 – personne de

1 – personne de

1 – journaliste

30 – personnes représentant les habitants

- 12 personnes environ ont posés des questions.
- Les intervenants du projet se sont appliqués à répondre précisément à chaque question.